

La parole est laissée aux jurés qui veulent des détails de la vie de Louise à l'hôpital. À l'occasion le médecin ajoute :

- L'infirmière chef du service et la patiente se sont entendues pour un bénévolat thérapeutique, une sorte de réinsertion sociale : Louise aide au fonctionnement administratif du service à la satisfaction de tous.

L'attitude des jurés semblent s'incliner : les questions sont posées sur un ton plus attentif. Me Jacques B. en fait la remarque à Louise qui souffre du questionnement systématique de l'avocat général.

Quand le rythme des questions semble s'éteindre le président décide une suspension de séance jusqu'au lendemain.

Louise, est émue un sourire gris aux lèvres ; Marie et Lucie partagent son émotion, Joseph ne cache pas son optimisme. Me Jacques B. reste sur la réserve.

Au début de la troisième journée maître Jacques B. sûr de lui, demande à ce que soit citée la psychothérapeute de Louise : appelée à la barre la Dr Elyse A. se présente : elle est psychiatre chef de service d'un hôpital psychiatrique parisien, professeur de psychiatrie à la faculté de médecine de Paris et psychanalyste de l'École Française de Psychanalyse, son C. V. impressionne. La Présidente :

- Madame le professeur pourriez-vous nous dire quand et comment a commencé votre travail et quel est votre diagnostic de Madame Louise R., l'accusée ?
- Votre question sont trois ? Madame la présidente messieurs les juges, mesdames et messieurs les jurés, je vais essayer d'être la plus concise possible : le cas de Louise est le contraire de l'exception, ce jugement revêt donc un caractère emblématique, exemplaire. Je

viens défendre Louise et les nombreuses personnes malades qui, comme elle, sont soumises à des conditions de vie inhumaine. Sollicitée par une personne proche de Louise j'ai choisi de descendre dans l'arène pour mettre toutes mes compétences dans une question fondamentale pour la justice de notre pays.

La Présidente intervient :

- Chère madame le professeur, vous nous avez promis d'être concise, s'il vous plaît.

Sourire dans la main de de l'avocat général, et bruyants des jurés et de l'assemblée.

- Madame la Présidente je vais redoubler d'effort. J'accompagne Louise depuis maintenant deux ans : je me rends une à deux fois par semaine pour un entretien en tête à tête avec Louise à l'hôpital des prisons de Paris. Le résumé de plus de cent séances d'analyse est difficile mais je le développerais à la demande. Louise a une intelligence supérieure, et une acuité logique qui lui permet de démonter les concepts avec une lucidité enviable : ces qualités la rangent, à mes yeux, et parmi mes connaissances, dans un groupe réduit de personnes. Elle souffre, aux yeux des médecins que vous avez entendus, de schizophrénie paranoïde ; comme médecin je ne peux que confirmer l'étiquette, qui est pour la psychanalyste un terme générique aussi pertinent qu'une « Grande blonde aux yeux bleus »... Chaque individu est marqué d'un sceau unique, qu'aucune science généralisante par essence - Les sciences ne visent-elles pas à découvrir des règles universelles !? -, ne peut, ne sait prendre en compte : chaque être humain est singulier. Quelqu'un peut-il strictement semblable à une autre personne ? Non. Certains en souffrent, chacun d'entre nous le revendique. La psychanalyse se

veut être cette science, particulière, paradoxale qui vise à découvrir cette singularité, et la faire reconnaître à chaque personne, qui se livre à un travail sur lui-même. Louise est atteinte d'une maladie mentale dès son jeune âge qui la fait longtemps souffrir comme une rage de dent... Cela a duré des mois, des années ! La douleur n'est pas physique elle est psychique ; la prise de conscience est difficile, sa manifestation sournoise, ses conséquences, parfois, dramatiques. Les maladies mentales s'installent lentement chez un individu pour des raisons toutes à la fois génétique, psychologique, émotionnelle, physiologique, et circonstancielle : un mélange complexe. Un nœud difficile à dénouer. Le malade s'habitue, n'a pas conscience de sa maladie, en a honte, ne sait pas quoi en faire, et souvent n'a pas d'interlocuteur à la hauteur. Ni le malade ni son environnement ne savent vraiment, on banalise le plus souvent... Cette inadvertance entraîne, du côté du souffrant des dérives de comportement, qui s'accroissent, se répètent, deviennent explosives. Nous sommes tous un peu logé à la même enseigne ...

La Présidente contrariée :

- Madame le Professeur s'il vous plaît revenons au cas de madame Louise R.
- Ni Louise R., ni personne autour d'elle n'a détecté cette maladie, n'a écouté sa souffrance. Nous ne sommes pas préparés... ( Elle écourte manifestement sa déposition en tournant plusieurs feuillets). Ce que j'ai écouté de Louise est un état de souffrance grave rendu supportable par la présence de personnes proches, dont les départs successifs vont se transformer en perte sèche, en solitude : son frère qui s'est éloignée pour son travail, ses deux petites sœurs d'adoption parties faire leurs études supérieures à Paris, sa mère qui décède ;

enfin une relation de travail qui se distant au fur et à mesure des départs de ses parents, dégradant son équilibre émotionnel. L'activité laborieuse va s'amenuiser et disparaître ; le sentiment d'isolement se transforme en sensation de rejet. Au moment du drame, la seule personne proche est son père, avec qui elle entretient une relation difficile ; elle a hérité de son père des origines africaines pour lesquelles elle se sent persécuter ; dans une sorte de déplacement, après lui avoir attribué l'origine de la persécution, elle le transforme dans le bras armé de sa paranoïa... Les personnes atteintes de psychose, sans la ressource d'une écoute attentive, perdent le contact avec la réalité. La maladie explique le geste criminel, ne l'excuse pas ; Louise R., dont le traitement médico-psychologique lui a permis de recouvrer la totalité de ses moyens peut, doit répondre de ses actes : elle en a la compétence humaine. Elle est consciente que son crime, devant la loi, est assorti d'une peine.

Un silence accompagne la fin de l'exposé manifestement écourté.

L'avocat général demande la parole :

- Madame le professeur il est à craindre de la sorte que l'on explique beaucoup de crime et que de nombreux criminels ne passent pour malades mentaux.
- Monsieur le Procureur de la République, le crime organisé est un problème de police, la maladie un problème de santé. Vos experts psychiatres savent la différence, il est très difficile, voire impossible à un névrosé de se faire passer pour psychotique.
- Mais quelle garantie les médecins peuvent donner à la société que Louise ne rechutera, que sa maladie ne réapparaîtra pas.
- Louise souffre d'une maladie dont la crise aiguë s'est manifesté par un crime, qu'elle regrette. La maladie de Louise n'a peut-être pas de

cure comme d'autre maladie, elle est un handicap, comme nombre d'entre nous apprenons à faire avec. Consciente Louise sait aujourd'hui comment ne pas souffrir, éviter le délire ; Louise n'est pas une masochiste. Elle a tout perdu jusqu'à son statut d'être humain, de femme : elle tente auprès de vous les représentants de la société civile, ses juges aujourd'hui, sa reconquête. Le risque pour la société n'est dorénavant pas Louise, consciente de sa maladie, soignée et accompagnée, mais les milliers d'êtres humains en état de souffrance mentale sans assistance médicale et psychologique de notre environnement.

- Madame le professeur quels sont raisonnablement les chances de succès du traitement.
- Monsieur le Procureur si vous me demandez un calcul de probabilité cela ne fait pas partie de mes compétences ; il s'agit d'un être humain, unique, qui ne peut être l'objet de statistique. Quant au retour à la vie normale de Louise je suis très, très confiante, toutes les conditions sont réunies, je suis assuré de son succès... Si la cour et les jurés le veulent bien ?
- Madame le professeur vous n'êtes pas certaine.
- Monsieur le procureur ; j'ai passé l'âge des certitudes, j'ai des convictions que je défends.

Un silence bruyant parcourt les rangs de la salle d'audience.

Maître Jacques B. en profite pour glisser quelques mots à l'oreille de Louise, qui sourit tendue.

La Présidente s'adressant aux jurés :

- Mesdames messieurs les jurés avez-vous des questions.

Les jurés souhaitent comprendre les différences entre psychologie, psychanalyse et psychiatrie, reviennent sur les détails de l'histoire de

Louise, perplexes : comment les proches de Louise R. n'ont-ils pas détecté la gravité de sa situation psychique, pourquoi la fixation de sa paranoïa sur son père, pourquoi avoir tué l'ami de son père, quel risque aujourd'hui pour son frère, ses sœurs d'adoption, pour la société...

La Présidente suspend les débats pour le déjeuner.

À la reprise sur proposition de Me Jacques B., le président appelle à la barre Joseph. Après s'être dûment présenté, l'avocat lui demande de relater l'histoire de sa relation avec Louise, puis de cette dernière avec ses parents. Joseph ému mais assuré, sans note raconte avec affection son enfance, la relation familiale, la préférence que son père lui démontrait, l'éloignement pour des raisons professionnelles, puis familiales qui le retiennent loin. La distance le détache, le rend étranger à une problématique qui n'est plus la sienne, sans avoir conscience de la gravité de la situation ... Le parricide l'a jeté dans une profonde dépression dont il n'est sorti qu'avec difficulté.

- Avec l'aide de professionnels de la santé j'ai compris le cas de Louise, ma sœur ... Elle est gravement malade, je ne le savais pas... Personne ne le savait, elle non plus ... C'est une explication fondamentale... Elle a besoin d'aide, probablement pour le reste de sa vie ... Malheureusement... Comme une handicapée.

L'avocat général demande à questionner Joseph.

- Avez-vous revu votre sœur ?
- Oui, je la vois quand je suis à Paris.
- Pensez-vous que votre sœur est une personne normale en qui la société peut-avoir confiance ?
- Louise est une personne exceptionnelle qui a dépassé son handicap : elle a retrouvé son équilibre, elle est une personne normale, elle a su, elle sait palier à sa fragilité psychique.
- Par exemple, lui confieriez-vous la garde de vos enfants ?

- Certainement, elle a toute ma confiance : je lui confierai la garde de mes enfants.

Les jurés dirigent quelques questions à Joseph ; ils veulent comprendre comment il arrive à admettre le crime et à pardonner Louise, ils le sondent le plus souvent avec tact. L'un d'entre eux invoque la trahison de la mémoire du père et le pardon impossible, un autre y voit une forme de responsabilité partagée dont il chercherait à se déculpabiliser en déculpabilisant Louise et lui demande d'y penser.

La parole revient à Me Jacques B. qui propose le témoignage successif de Marie-Laure et Marie-Lucie S.

À la première revient le rôle de présenter leur histoire aux côtés de Louise ; elle a été pour elle a été d'abord leur baby-sitter, nourrice sèche, puis grande-sœur, éducatrice : leur référence depuis leur plus jeune âge, un exemple de droiture de caractère, de gentillesse, de tact et de fermeté. Elles ont bénéficié de la supervision de la mère de Louise, institutrice, en l'absence de leurs parents trop souvent retenus par leur travail. Elle a été choquée par le crime : la démesure du geste face à une incompatibilité de caractère, entre Louise et son père. Avec l'aide de sa sœur Marie-Lucie elle a compris la grave méprise,

- ... si j'en avais eu conscience je me considérerais aujourd'hui comme coupable de non-assistance à personne en danger !

Me Jacques B propose avant de céder la parole au Ministère Public de continuer avec le témoignage de Marie-Lucie les deux sœurs sont jumelles ont le même témoignage, pour ne pas être répétitif, vont se succéder à la barre ? La Présidente accepte : Lucie succède à Marie à la barre. Comme elle n'a rien à ajouter au témoignage de sa sœur elle prend le relai et raconte à partir du meurtre quelle a été leur attitude.

Elle était à l'époque étudiante en Psychologie à la faculté de Paris.

Traumatisée par l'événement elle cherche à comprendre ; comment sa grande-sœur dont l'attention délicate lui avait permis de grandir et de s'épanouir, avait été capable d'un geste d'une telle violence ? Louise est après Laure sa sœur jumelle la personne la plus proche : avant d'avoir un an et jusque pendant l'adolescence, une relation intime et quotidienne lui permet de parler de grande proximité. Choquée, et révoltée, elle voulait comprendre : avec l'aide des professionnels de son entourage, au contact de Louise, elle conjugue intimité et analyse de sa personnalité.

- J'appréhende la cause de cet acte violent, criminel injustifiable. Ma connaissance est difficile à relater puisqu'elle advient d'une approche, intuitive celle de l'émotion, et analytique celle de la réflexion. Aujourd'hui je sais, je vais essayer de vous le dire.

Lucie est notoirement tendue, elle se contient, se reprend :

- Louise est une personne malade de psychose paranoïaque : elle même l'ignorait, comme nous tous, père, mère, frère et sœurs : nous, ses proches, nous avons banalisé. Cette maladie n'a pas de cure sans un traitement médicale, sans un accompagnement thérapeutique, psychologique, psychanalytique. Ces aides permettent au malade d'être conscient de sa maladie et des dérives mentales qui l'accablaient. Je conçois à cause de mes études, je sais par ma proximité affective ce que Louise a souffert : pour le sujet malade, la violence tient en une foi absolue dans un fantasme obsessionnel, une obsession persécutrice. L'inconscience de la souffrance fonctionne comme une accoutumance lente à la douleur, qui pousse l'individu à se réfugier dans une explication délirante... Un lien se noue, douloureux jusqu'à devenir insupportable mais synonyme de vie ... une présence réelle et vitale ... inavouable. Les êtres addicts

souffrent sans pouvoir, vouloir se séparer de la cause de leur addiction, en vivent, comme les drogués le sont ... La paranoïa est une drogue dure qui s'insinue lentement, sournoisement... Le malade souffre le martyr.

Marie-Lucie s'arrête, reprend les notes qu'elle n'a pas suivies.

- Marie Laure et moi n'avons jamais perdu le contact avec Louise. Après son enfermement elle acceptait de nous voir, ne nous parlait presque pas, ou par onomatopées. Nous étions devenues suspectes ! Petit à petit, elle a dépassé l'état d'isolement avec un suivi thérapeutique et a retrouvé son équilibre grâce au travail de la Dr Élise A.

Perdue dans ses notes...

- Le résultat importe plus que le cheminement. Aujourd'hui nous avons retrouvé une relation normale, naturelle, fraternelle, sororale, grâce à la double action des médicaments et de la psychanalyse. Louise est consciente de sa maladie, de la cause de sa souffrance, de la nécessité absolue de se soigner : elle sait se soigner ! Elle le fait naturellement, aujourd'hui, comme certains ont besoin d'une béquille pour marcher, ou d'autre d'un sonotone pour entendre. Sa maladie n'est pas physique mais émotionnelle psychologique, le recours est d'une autre nature...

Égarée de nouveau :

- Elle revendique la responsabilité de son acte dont elle aurait dû reconnaître la portée, bien avant de le commettre, excédent en violence le bon sens et la raison : dans sa déraison, son passage à l'acte est de sa responsabilité, le propre de l'être humain.

La Présidente donne la parole à l'avocat général.

- Mesdemoiselles, votre témoignage est touchant et vos efforts à nous démontrer que votre sœur aînée est soignée sinon guérie n'enlève pas le risque d'une récurrence qui met en risque la vie d'autrui. La responsabilité du ministère public que je représente, n'est pas d'éliminer tous les risques, mission impossible, mais, a minima mon devoir est de les réduire. Comme sœurs quelle garantie pensez-vous pouvoir donner quant à sa conduite future ?

Marie Laure et Marie Lucie se regardent, la première est encore marquée par sa déposition, la seconde prend la barre à deux mains :

- Monsieur le procureur si ma sœur Marie Laure a souhaité parler des qualités de Louise c'est pour mieux faire comprendre les traits de sa personnalité en opposition à la fureur d'un geste qu'elle regrette. Aucun être humain conscient ne peut garantir le comportement d'une autre personne adulte. Notre engagement est la conviction qui habite toutes les personnes qui connaissent Louise et qui sont venues témoigner à cette barre.
- Mademoiselle dans le cas vous auriez des enfants pensez-vous en confier la garde à votre grande sœur Louise ?
- Oui Monsieur le procureur : je souhaite avoir des enfants et si Louise se dispose à faire ce travail, je lui en confierai la garde. Ma sœur Marie Laure tout autant : c'est un sujet dont nous avons déjà parlé : à nos yeux elle est la plus apte, avec toute notre confiance.

La parole est donnée aux jurés qui reviennent sur l'absence de violence de Louise pendant l'enfance des jumelles ; elles en profitent pour insister sur son côté mère-poule, protectrice, jalouse. Un juré reste muet, un autre insinue que leur relation filiale les empêcherait de dénoncer la violence pseudo-maternelle.

La Présidente après s'être assuré que les jurés n'ont plus de question conclue la séance en rappelant que la prochaine journée sera consacrée au réquisitoire de l'avocat général et à la plaidoirie de la défense.